

LES LANGUES OFFICIELLES

LA POSITION DU DÉPUTÉ D'OTTAWA—VANIER

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, lors de la période des questions de mercredi, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a condamné mon intention d'intenter des poursuites contre un ministre à cause de ses politiques discriminatoires de recrutement et de promotion du personnel.

Le même député a voté en faveur du projet de loi C-72, non seulement mercredi, mais jeudi également.

Or l'article 39 du projet de loi C-72 proscrit le genre de pratiques discriminatoires que je trouve si odieuses. Le député d'Ottawa—Vanier ne peut avoir raison sur les deux plans. Ou bien il appuie les pratiques non discriminatoires d'emploi et d'avancement, comme le prévoit l'article 39 du projet de loi C-72, ou bien il est en faveur d'un traitement préférentiel. Laquelle des deux est sa position? Le député devrait se décider.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE LAC MICHIGAN—LE PROJET DE DÉTOURNER DES EAUX AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse soit au ministre suppléant de l'Environnement soit au ministre suppléant des Affaires extérieures. J'aimerais signaler qu'en ce jour où la plus grande partie du pays écrase sous une température de plus de 30 degrés, en proie par ailleurs à une grave sécheresse d'une extrémité à l'autre, l'importance dramatique de cette ressource vitale qu'est l'eau prend toute son acuité dans l'esprit de chaque Canadien, mais le gouvernement ne fournit que des réponses contradictoires et embrouillées.

Nous aimerions lui poser certaines questions pour connaître exactement sa position sur cette question absolument cruciale du projet de dérivation de l'eau des Grands Lacs. Hier la secrétaire d'État suppléante aux Affaires extérieures nous a déclaré que le gouvernement avait fait des démarches diplomatiques, mais les services des Affaires extérieures sont incapables de nous dire sur quoi portent ces démarches.

Je voudrais poser la question suivante à qui sera en mesure de répondre. Au niveau ministériel, au niveau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou à celui du premier ministre, est-ce que le gouvernement va communiquer immédiatement avec le gouvernement américain pour lui faire savoir clairement que le Canada n'acceptera aucune dérivation d'eau du bassin des Grands Lacs, afin d'étouffer ce projet dans l'oeuf, et pour bien préciser unilatéralement quant à nous qu'il ne saurait y avoir de dérivation d'eaux canadiennes ou d'eaux mettant en cause les intérêts canadiens comme en envisage ce projet de dérivation des eaux des Grands Lacs?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de cette question. Comme nous l'avons dit hier à la Chambre, le Canada a pour position, en se fondant sur divers

Questions orales

traités, qu'il ne saurait y avoir de dérivation d'eau des Grands Lacs sans notre accord. Cela est clair et net.

Pour ce qui concerne la position adoptée par le gouvernement, j'ai donc signalé hier que des démarches diplomatiques avaient été présentées auprès de Washington au nom du Canada pour exposer nos préoccupations à cet égard. Je suis en mesure d'informer le député que notre ambassadeur à Washington communique aujourd'hui dans les termes les plus nets au Département d'État un rappel exprès de la position canadienne, afin qu'il ne puisse y avoir de malentendu chez qui que ce soit, de part ou d'autre de la frontière, quant à notre position.

Pleinement conscients de nos responsabilités, nous allons tenir la position du Canada et l'exposer clairement face à toute possibilité, tout plan ferme ou indicatif ou tout projet qui ferait intervenir une dérivation d'eau.

● (1120)

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous apprécions le fait que le gouvernement, aujourd'hui du moins, ait fait ce qu'on lui avait demandé de faire hier en priant l'ambassadeur d'intervenir.

Compte tenu du précédent de 1983, année où le gouvernement avait envoyé une note à la Commission mixte internationale indiquant que non seulement le Canada devait être consulté mais que les États-Unis ne pouvaient pas prendre de décision unilatérale, le ministre peut-il nous dire si la note remise par l'ambassadeur du Canada précise bien qu'il est absolument essentiel de respecter les droits canadiens et que les autorités américaines, à n'importe quel échelon, ne doivent pas envisager un tel projet parce que les Canadiens refusent d'emblée?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il existe effectivement un projet de dérivation, je crois que c'est une bonne façon de l'exprimer. Les doléances que nous avons faites aujourd'hui montreront que nous tenons à ce que rien ne puisse se produire sans notre consentement et que nous n'avons pas l'intention de le donner. C'est aussi simple que cela. Voilà notre position.

Le ministre de l'Environnement a dit hier ce qu'il pensait de ce projet. Nous avons dit catégoriquement aux autorités américaines si je ne me trompe, qu'il s'agit pour nous d'une affaire très sérieuse, et tous les Canadiens sont du même avis que le gouvernement à ce sujet. Le gouvernement du Canada doit exprimer sa position aux Américains avec fermeté.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE UNE EXEMPTION PRÉCISE QUANT À L'EAU

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, étant donné que le ministre est en veine de grandes déclarations, permettez-moi de lui poser cette question. Nous sommes tous au courant de la conférence qui a eu lieu à Toronto la semaine dernière et au cours de laquelle on a souligné clairement les problèmes des conditions climatiques qui commencent à surgir et qui vont entraîner des sécheresses dans de grandes régions de l'Amérique du Nord. Nous savons également que le projet en question de dérivation des eaux du lac Michigan s'inscrit dans toute une série d'efforts et d'initiatives